

Exemple de remboursement du niveau de garanties S5/6

Les honoraires des spécialistes adhérents à l'OPTAM sont pris en charge à 100%.

Exemple	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'Assurance maladie obligatoire	Remboursement PRO BTP S5/6	Reste à charge S5/6
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	Frais réels	0€
Opération chirurgicale de la cataracte: honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés ¹	355,00€	247,70€	107,30€	0€
Opération chirurgicale de la cataracte: honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres ²	431,00€	247,70€	183,30€	0€
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50€	Frais réels	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	Frais réels	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés ¹	44,00€	20,00€	Frais réels	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres ²	56,00€	15,10€	29,90€	11,00€

¹adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (Chirurgie - Obstétrique), soit un accord limitant les dépassements d'honoraires, pour permettre de meilleurs remboursements au client.

²non adhérent à un DPTAM

